

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES  
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS  
Mercredi 05 août 2020 à 18h  
Salle Jean-Louis Barrault à Saint-Jean-de-Maurienne**

**Etaient présents :**

PERNET Florian, DIDIER Jean, RAMBAUD Bruno, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, PICTON Marc, HUSTACHE Christiane, DAVID Eric, BLANC-COQUAND Roger, MICHEL Serge, CHARPIN Sandrine, NOVEL Yoann, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, BONNIVARD Pierre-Yves, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie, ROLLET Philippe et COSTA Françoise.

**Egalement présent :** Adrien ROCHET et Claire PINEL

**Excusés :** Bernard WYNS, Philippe BASSO

**Secrétaire de séance :** Pierre-Yves BONNIVARD

**Date de convocation :** 20 juillet 2020

Conseillers en exercice : 22

Présents : 20

Votants : 22

Le Comité Syndical s'est tenu dans la salle Jean-Louis Barrault à Saint-Jean-de-Maurienne à 18h00.

---

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance.

**1. Election du/de la Président(e)**

L'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il revient au président sortant de convoquer le Comité Syndical, dans la mesure où son mandat expire lors de l'installation du nouveau conseil. Lors de la séance d'installation, la présidence de la nouvelle assemblée est assurée par le doyen d'âge (article L.5211-9 du CGCT), jusqu'à l'élection du président dans les conditions prévues par le CGCT.

Monsieur Marc PICTON, en sa qualité de doyen de l'assemblée, fait lecture de la liste des 22 membres qui composent le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards et les déclare installés dans leurs fonctions.

- 1 Bernard WYNS
- 2 Marc PICTON
- 3 Anne-Marie PICOT
- 4 Bernard COVAREL
- 5 Roger Blanc-COQUAND
- 6 Jacqueline DUPENLOUP
- 7 Annie BORDAS
- 8 Jean DIDIER

- 9 Colette CHARVIN
- 10 Serge MICHEL
- 11 Patrice FONTAINE
- 12 Eric DAVID
- 13 Pascal DOMPNIER
- 14 Bruno RAMBAUD
- 15 Philippe BASSO
- 16 Philippe ROLLET
- 17 Françoise COSTA
- 18 Sandrine CHARPIN
- 19 Sébastien SOL
- 20 Yoann NOVEL
- 21 Florian PERNET
- 22 Pierre-Yves BONNIVARD

Monsieur Marc PICTON ayant procédé à l'appel nominal des membres du Comité Syndical, il constate que le quorum est respecté. Monsieur Marc PICTON propose à l'assemblée la désignation du secrétaire de séance, en l'occurrence le benjamin de l'assemblée, Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD. Personne ne s'y oppose et Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD accepte. Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD est donc désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Marc PICTON propose au Comité Syndical de désigner deux assesseurs, Monsieur Florian PERNET (le 2<sup>ème</sup> plus jeune) et Madame Anne-Marie PICOT (la 2<sup>ème</sup> plus ancienne après lui). A l'unanimité, le Comité Syndical accepte.

Monsieur Marc PICTON fait appel aux déclarations de candidature pour l'élection du Président : Monsieur Bernard COVAREL propose sa candidature et Madame Colette CHARVIN propose sa propre candidature. Aucun autre membre ne se porte candidat

Les déclarations de candidature étant faites, Monsieur Marc PICTON demande aux candidats s'ils ont une déclaration à faire avant les opérations de vote. Monsieur Bernard COVAREL et Madame Colette CHARVIN désirent faire un discours de candidature. Monsieur Bernard COVAREL prend la parole en premier, suivi de Madame Colette CHARVIN.

Monsieur Marc PICTON remercie les candidats et invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du/de la Président(e). Il est rappelé que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Il est procédé au vote.

Monsieur MARC PICTON invite les assesseurs : Monsieur Florian PERNET et Madame Anne-Marie PICOT à procéder au dépouillement.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Bulletins pour Bernard COVAREL : 11

Bulletins pour Colette CHARVIN : 11

Deuxième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Bulletins pour Bernard COVAREL : 11

Bulletins pour Colette CHARVIN : 11

Troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Bulletins pour Bernard COVAREL : 11

Bulletins pour Colette CHARVIN : 11

Au 3<sup>ème</sup> tour lors d'une égalité, l'élection est acquise au plus âgé. Monsieur Bernard COVAREL est proclamé Président, et est installé dans ses fonctions de Président du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards par Monsieur Marc PICTON. Bernard COVAREL, nouvellement élu, prend la présidence de l'assemblée et remercie l'assemblée.

## **2. Elections des 5 Vice-Président(e)s**

Vu l'article 5211-10 du CGCT et l'article 7 des statuts du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards datant du 31 décembre 2016, il est indiqué que le bureau est composé de cinq Vice-Présidents.

En applications des articles L.5211-2 et L.52-11-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-Présidents sont élus successivement lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour). L'élection a lieu au scrutin secret. La parité n'est pas requise pour le vote des Vice-Présidents. Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il s'agit d'un vote à bulletin secret.

### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président :**

Bernard COVAREL propose Pierre-Yves BONNIVARD comme 1<sup>er</sup> Vice-Présidente du SIVAV. Colette CHARVIN propose sa candidature.

Bernard COVAREL invite les assesseurs, Madame Anne-Marie PICOT et Monsieur Florian PERNET, à procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22

Bulletins pour Pierre-Yves BONNIVARD : 10

Bulletins pour Colette CHARVIN : 12

Madame Colette CHARVIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards et immédiatement installée.

**Election du 2<sup>ème</sup> vice-président :**

Bernard COVAREL propose Jean DIDIER comme 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SIVAV.

Bernard COVAREL invite les assesseurs, Madame Anne-Marie PICOT et Monsieur Florian PERNET, à procéder au dépouillement.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 21

Bulletins Pour : 14

Bulletins Blancs/Nuls : 7

Jean DIDIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards et immédiatement installé.

**Election du 3<sup>ème</sup> vice-président :**

Bernard COVAREL propose Serge MICHEL comme 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SIVAV. Eric DAVID propose sa candidature.

Bernard COVAREL invite les assesseurs, Madame Anne-Marie PICOT et Monsieur Florian PERNET, à procéder au dépouillement.

Premier tour

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22

Bulletins pour Serge MICHEL: 11

Bulletins pour Eric DAVID : 11

Bulletins Blancs/Nuls : 0

Deuxième tour

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22

Bulletins pour Serge MICHEL: 11

Bulletins pour Eric DAVID : 11

Bulletins Blancs/Nuls : 0

Troisième tour

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22

Bulletins pour Serge MICHEL: 11

Bulletins pour Eric DAVID : 11

Bulletins Blancs/Nuls : 0

Au 3<sup>ème</sup> tour lors d'une égalité, l'élection est acquise au plus âgé. Monsieur Serge MICHEL est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards et immédiatement installé.

**Election du 4<sup>ème</sup> vice-président :**

Bernard COVAREL propose Patrice FONTAINE comme 4<sup>ème</sup> Vice-Président du SIVAV.  
Bernard COVAREL invite les assesseurs, Madame Anne-Marie PICOT et Monsieur Florian PERNET procéder au dépouillement.  
Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22  
Bulletins Pour : 14  
Bulletins Blancs/Nuls : 8  
Patrice FONTAINE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards et immédiatement installé.

**Election du 5<sup>ème</sup> vice-président :**

Bernard COVAREL propose Sandrine CHARPIN comme 5<sup>ème</sup> Vice-Président du SIVAV.  
Jacqueline DUPENLOUP propose sa candidature.  
Bernard COVAREL invite les assesseurs, Madame Anne-Marie PICOT et Monsieur Florian PERNET procéder au dépouillement.  
Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 22  
Bulletins pour Sandrine CHARPIN : 15  
Jacqueline DUPENLOUP : 7  
Bulletins Blancs/Nuls : 0  
Sandrine CHARPIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards et immédiatement installée.

**3. Commissions intercommunales choix des Vice-Président(e)s référent(e)s**

Monsieur le Président indique que le bureau est ainsi composé :

- Président : Bernard COVAREL
- 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Colette CHARVIN déléguée aux « Finances et Ressources Humaines »
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean DIDIER délégué à « Environnement/ agriculture / Patrimoine »,
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Serge MICHEL délégué aux « Activités de pleine nature »,
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Patrice FONTAINE délégué à « Hébergement touristique et commercialisation »,
- 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Sandrine CHARPIN déléguée à « Espace Valléen »,

**Décision : Après délibération, le Comité Syndical approuve les commissions intercommunales telles que présentées.**

#### **4. Délégation de signature**

L'article L. 2122-17 du CGCT prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-président dans l'ordre des nominations. L'article L.5211-9 prévoit une délégation de signature permanente à Colette CHARVIN, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente pour signer en lieu et en place les courriers, arrêtés, délibérations, contrats, pièces comptables et tous documents en l'absence ou en cas d'empêchement du Président.

**Décision : Après délibération, le Comité Syndical approuve la délégation de signature à Colette CHARVIN**

#### **5. Choix des représentants pour le CNAS et la commission d'appel d'offre**

- **CNAS** : Le SIVAV est adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS), dans ce cadre le SIVAV doit désigner un délégué élu ainsi qu'un représentant du personnel.

**Débat : Après délibération le Comité Syndical désigne comme délégué CNAS Colette CHARVIN et comme représentant du personnel Claire PINEL.**

- **Commission d'analyse des offres** : L'article L.1411-5 du CGCT prévoit que la commission d'analyse des offres, comprend le Présidente, ainsi que cinq membres. Et l'élection de cinq suppléants. L'élection des membres se fait à bulletin secret, sauf accord unanime pour un vote à main levé.

**Débat : Après vote à main levé, sont élus :**

Membres titulaires de la commission :

- Monsieur Bernard COVAREL
- Monsieur Patrice FONTAINE
- Monsieur Jean DIDIER
- Monsieur Marc PICTON
- Monsieur Serge MICHEL
- Madame Sandrine CHARPIN

Membres suppléants :

- Monsieur Bruno RAMBAUD suppléant de Monsieur Patrice FONTAINE
- Monsieur Roger BLANC-COQUAND suppléant de Monsieur Jean DIDIER
- Monsieur Yoann NOVEL suppléant de Monsieur Marc PICTON
- Madame Françoise COSTA suppléante de Serge MICHEL
- Monsieur Pascal DOMPNIER suppléant de Madame Sandrine CHARPIN

#### **6. Approbation du compte rendu du 16 juin 2020**

**Décision : Sans remarque, le compte rendu est approuvé à la majorité (deux abstentions).**

### **7. Liquidation Maurienne Expansion : point de précision**

Pour rappel, lors du dernier Comité Syndical, il avait été indiqué que « *Maurienne Expansion a officiellement été liquidé le 03 mars 2020. Dans ce cadre le capital investi par le SIVAV, va être remboursé de même que les bonifications. Le SIVAV possédait 18 actions (acquises en 1991, 1997 et 2005). Le prix de remboursement par action est de 1 314,18€, soit un total de 23 655,24€. Afin de soutenir les entreprises les plus impactées par la crise sanitaire et en complément des mesures mises en place par l'Etat et la Région. Maurienne Expansion et le Syndicat du Pays de Maurienne, proposent de reverser les bonifications dans un fonds d'urgence Maurienne qui propose des dispositifs d'aide aux entreprises de la vallée.* » Après décision, le Comité Syndical n'avait pas souhaité donner suite à la proposition de transférer la bonification à un fonds d'aide. A la suite de cette décision Mme la Députée, Emilie BONNIVARD avait transmis à l'intégralité des élus du SIVAV un mail donnant de plus amples explications à la démarche d'aide et demandant de réévaluer la décision.

Pour informations les 3 volets d'aide sont les suivants :

- **Aides aux loyers immobiliers d'activité professionnelle:**

Assiette de l'aide: 1 000€ max (2 loyers max entre le 01/03 et le 30/06)

Activités éligibles: cafés, hôtels, restaurant avec une ouverture d'au moins 10 mois sur 12.

- **Aides à l'acquisition de protection sanitaire**

Assiette de l'aide: entre 100 et 500€, 50% des factures d'achat acquittées

Activités éligibles: commerce/artisan avec un ouverture d'au moins 10 mois sur 12 ou pour les activités saisonnières ouverture juillet et août 2020.

- **Aides aux entreprises en difficulté sur la base du Fonds de solidarité**

Forfait de 1 000€/entreprise, s'adresse aux TPE, indépendant, micro-entreprise, profession libérale, association, etc.

Perte du chiffre d'affaire d'au moins 50% entre le 01/06/2020 et le 30/06/2020.

**Décision : Après débat, le Comité Syndical maintient sa position et ne souhaite pas donner suite à la proposition de transférer la bonification à un fonds d'aide Maurienne.**

### **8. Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards**

• **Espace Valléen**

Pour rappel, pour les élus nouvellement arrivés, le programme Espace Valléen est un programme financier touristique de valorisation des ressources naturelles et culturelles du territoire. Il regroupe 3 financeurs qui sont l'Europe, l'Etat et la Région AURA. Le SIVAV mène actuellement son 4<sup>ème</sup> contrat (1995/2000, 2003/2006, 2001/2014 et 2016/2020) Le plan d'actions actuel est composé de 4 axes et 21 opérations. 1,6 M€ ont été investis pour 54% de subvention. Pour information, 35 territoires sur toutes les Alpes possèdent un contrat Espace Valléen, soit un réseau très actif sur les Alpes françaises.

Les axes principaux de la stratégie touristique du SIVAV sont basés sur les activités de pleine nature, la valorisation du patrimoine et l'hébergement auprès des propriétaires particuliers. Le programme 2014-2020 arrive à sa fin. Un nouveau programme se profile pour la période 2021-2027. Au niveau des financeurs (Europe, Etat et Région), la validation des axes de soutien se fera entre décembre 2020 et février 2021.

Le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (soit candidature des territoires) se fera dans la foulée. Cette fois-ci, les financeurs laisseront aux candidats de définir leur propre périmètre cohérent. Il est demandé une réactualisation des stratégies 2015-2016 avec un souhait d'effectuer un bilan prospectif à préparer dès l'automne 2020. Les orientations et actions à construire devront répondre aux enjeux et ambitions et être en phase avec le dispositif. Il est proposé que le SIVAV soit pilote avec une gouvernance élargie.

L'accompagnement auprès des financeurs est basé sur 2 volets :

- Un socle commun qui s'appuie sur 3 principes:
  - o Adaptation au changement climatique
  - o Développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes clientèles
  - o Favoriser la cohérence territoriale
- Un volet différencié identifiant de grands groupes d'Espaces Valléens et encourageant les projets inter Espace Valléens

**Décision : Le Comité Syndical approuve le travail de bilan qui va s'enclencher cet automne, afin de rédiger un plan d'actions actualisé et d'amener le SIVAV vers une nouvelle candidature pour juin-juillet 2021.**

- **Disponibilité d'Anaïs TRUCHET pour convenances personnelles**

Anaïs Truchet a fait une demande de disponibilité de 20 mois à compter du 01 décembre 2020, pour convenance personnelle et donc son remplacement sur la même période. Anaïs exercera le métier de libraire lors de cette disponibilité à la librairie de Saint-Jean-de-Maurienne.

**Décision : Après délibération, le Comité Syndical décide d'accorder la demande de disponibilité d'Anaïs TRUCHET et de recruter un fonctionnaire ou de créer un emploi contractuel sous la base d'un emploi temporaire ou sur la base de l'article 3-3-2°, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.**

### **9. Questions diverses**

La question de l'absence de représentation de la Vallée des Villards au sein des Vice-Présidents a été soulevée. Toutefois, les deux Maires des communes concernées ont réitérés leur attachement au Syndicat Arvan-Villards. L'ensemble des membres du SIVAV ont confirmé que les Villards seront toujours intégrés à l'ensemble des opérations du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président  
Bernard COVAREL

